

Commerçants du territoire, Cauvaldor est à vos côtés !

Dans ce contexte économique lié à la crise COVID 19, les élus communautaires souhaitent vous aider à **relancer votre activité** en offrant aux habitants du territoire des **chèques cadeaux solidaires** : les **CONSUM'LOCAL**.

En achetant, sur la plateforme **Beegift.fr**, un chèque à destination de vos commerces, chaque foyer fiscal se verra offrir par la communauté de communes, la même somme (jusqu'à 20 €). Ce chèque cadeau **CONSUM'LOCAL** sera valable chez tous les commerçants du territoire inscrits sur la plateforme en ligne **www.beegift.fr**

ACTIVEZ GRATUITEMENT VOTRE COMPTE EN 3 MINUTES !

En 3 minutes vous pouvez inscrire votre commerce sur **Beegift** et être prêt à encaisser votre premier chèque **CONSUM'LOCAL**.

1. Rendez-vous sur **www.beegift.fr** : cliquez sur l'onglet « Inscrire mon commerce gratuitement »
2. Renseignez le formulaire en **4 étapes** :

Étape 1 : vous donnez les informations sur le gérant.

Étape 2 : vous précisez l'activité de votre commerce.

Étape 3 : vous ajoutez, si vous le souhaitez, des informations complémentaires comme lien facebook, site, visuel...

Étape 4 : vous téléchargez les documents légaux pour garantir votre paiement (cette étape peut être faite ultérieurement pour que votre compte puisse être crédité).

3. Votre client peut immédiatement régler son achat :
 - avec un « **chèque commerce** » si votre client a sélectionné votre commerce sur beegift.fr
 - avec un « **chèque city** » s'il a sélectionné votre ville sur beegift.fr
 - avec le chèque **CONSUM'LOCAL** offert par la communauté de communes.

COMMENT ENCAISSER UN CHÈQUE ?

Pas besoin de posséder une caisse, ou un ordinateur pour gérer le retour des chèques en magasin : un simple smartphone suffit.

Placer sur votre vitrine l'affiche fournie par Cauvaldor pour bien identifier votre participation à l'opération.



SI VOUS AVEZ UN SMARTPHONE

1. Vous téléchargez une application gratuite de « **QR code** ».



2. Vous flashez le **QR code** des chèques. Un récapitulatif apparaît : solde du chèque et date de validité. Afin de vous identifier en tant que commerçant, cliquez sur « **espace commerçant** ».



3. Entrez vos identifiants Beegift® (cela permet au système de savoir quel commerce va encaisser la transaction). Ensuite, l'opération fonctionne aussi simplement que pour un paiement en carte bancaire.



4. Entrez le montant de la transaction.



5. Demandez au porteur du chèque de taper son code à 4 chiffres (code que le porteur définit lorsqu'il active son chèque cadeau).



6. Le chèque est validé et ne peut plus être utilisé : la transaction est terminée. Le client reçoit un mail avec le montant dépensé dans votre commerce et le solde de son compte.



7. Vous recevrez le versement du montant correspondant au chèque dans les 3 à 4 jours qui suivent (à condition d'avoir fourni les papiers de l'étape 4 de l'activation de votre compte !).

SI VOUS AVEZ UN ORDINATEUR

1. Munissez-vous du code de validation de votre client.
2. Connectez-vous sur votre compte commerçant, sur www.beegift.fr. Vous êtes redirigé sur la page d'accueil de votre tableau de bord. En un simple coup d'oeil, vous avez accès :
 - aux statistiques de vente des 3 derniers mois,
 - à un système de recherche rapide de chèques vendus par numéro ou nom du porteur du chèque
 - à une vue rapide des 3 derniers chèques vendus (date, montant, nom et prénom du destinataire)
 - à un espace de partage sur les réseaux sociaux.



3. Cliquez sur « **Valider un chèque** » et laissez-vous guider en toute simplicité...

